Le budget 2024 d'Epernay Agglo Champagne

Le budget 2024, voté par Epernay Agglo Champagne, est de 97 millions d'euros et maintient un haut niveau d'investissement. L'objectif est de permettre la réalisation de nombreux projets d'envergure dans différents domaines tels que la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, la création d'un groupe scolaire, le renouvellement des bennes et bacs de collecte des déchets, etc. Présentation du budget en chiffres.



Un budget total de 97 M € :

73,4 M € de dépenses de fonctionnement (charges de gestion des services, charges de personnel nouvelles, contributions versées au SYVALOM et au SDIS, subventions versées, remboursement de la dette...)

23,6 M € de dépenses d'investissement. Voici les plus importantes :

10,3 M € =Travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement : rénovation des réseaux dans 11 communes : protection des aires de captage, modernisation du réseau de distribution, poursuite de la mise aux normes des stations d'épuration, etc.

2,9 M € = Remboursement du capital de la dette

2,3 M = Scolaire et périscolaire (création d'un groupe scolaire au Mesnil-sur-Oger, rénovation de l'école Blanche de Navarre, etc.)

1,6 M € = Transport et mobilité (transformation du pôle d'échange multimodal avec l'aménagement du parvis de la Gare d'Epernay)

1 M € = Gestion et prévention des déchets (renouvellement des bennes à ordures ménagères et des bacs de collecte sur le bassin nord du territoire)

0,8 M € = Développement économique et touristique (projet Qanopée, ligne de frêt, subvention d'équipement à l'Office de Tourisme "Epernay en Champagne", etc.)

0,8 M € = Ambition Climat 2025 (déploiement des énergies renouvelables : solarisation des ateliers situés derrière la Maison de santé de Vertus, étude pour la reprise de la couverture et la solarisation de l'école de Chaintrix et étude pour la solarisation de l'aérodrome de Plivot)

0,74 M € = Aménagement urbain et paysager (biodiversité, aide pour la création de logements, OPAH intercommunale et OPAH-RU multisites)

0,2 M € = Millesium (réfection du catering et étude pour le raccordement au réseau de chauffage urbain)

Taux d'imposition 2024 :

9,84 % : taxe d’habitation sur les résidences secondaires

6,81 % : taxe sur le foncier bâti

8,46 % : taxe sur le foncier non bâti

9,38 % : taxe d’Enlèvement des Ordures Ménagères

21,57 % : cotisation foncière des entreprises